

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



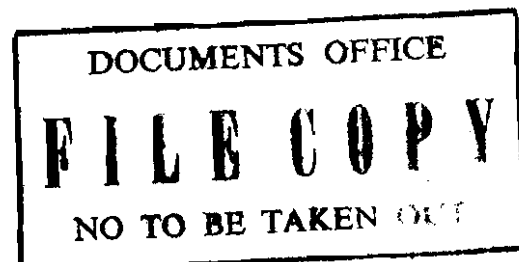
Distr.
LIMITEE



E/CN.14/L.298
18 février 1965

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965
Point 8 de l'ordre du jour



NOTE VERBALE SUR LES RELATIONS ENTRE
LA CEA ET L'OUA

Quelquefois les problèmes les plus simples prennent une apparence de complexité qu'expliquent beaucoup moins leurs données réelles que le contexte dans lequel ils se posent et les circonstances qui les entourent. Le fait que les deux institutions aient porté à leurs ordres du jour respectifs la question de leurs relations de travail aurait tendance à démontrer qu'il y a eu de profondes divergences entre elles si la recherche de la formule la plus appropriée n'en était en réalité la seule et unique raison.

A notre avis donc, il n'y a pas de problème CEA/OUA et nous pensons qu'il ne saurait y en avoir.

Nous considérons en effet que les impératifs du développement de notre Continent nous défendent de ralentir notre marche par de faux problèmes. Celui que nous abordons en ce moment en a toutes les apparences dans la mesure où nous sommes tous convaincus que la lutte contre le sous-développement dans laquelle nous sommes engagés requiert autre chose que des querelles autour des mots pour une coopération qui au demeurant, dans les faits, n'a jamais soulevé de difficultés.

En ce qui concerne les deux secrétariats, les relations personnelles sont on ne peut plus fraternelles et la coopération dans le travail n'a jamais soulevé de problèmes essentiels. Aussi bien sur le plan matériel que sur le plan technique notre assistance mutuelle s'est toujours fondée sur ce désir exprimé par les Chefs d'Etat dans la résolution qu'ils ont votée lors de leur première réunion à Addis Abéba, à savoir :

"Sur les problèmes de coopération économique, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies doit accorder à la Commission économique et sociale de l'Organisation de l'Unité Africaine tout l'appui et l'assistance dont cette dernière pourrait avoir besoin pour l'exécution de son mandat".

Dans le but de concrétiser ce désir, la première session de la Commission économique et sociale de l'OUA à Niamey a adopté une résolution qui dit notamment :

"Décide d'instaurer une collaboration étroite sur une base complémentaire entre le Secrétariat de la Commission économique et sociale de l'Organisation de l'Unité Africaine, la Commission Economique pour l'Afrique et les autres institutions spécialisées des Nations Unies". (ECOS/17/RES/3)

Il avait été implicitement espéré à Niamey que votre Commission, lors de sa sixième session, adopterait une résolution autorisant le Secrétaire exécutif à "consacrer une attention particulière à l'étude des problèmes prévus dans le programme de travail et de priorités de la Commission économique et sociale de l'OUA".

Toutefois, à défaut de cette résolution qui n'a pu être votée, les débats ont suffisamment démontré votre souci de voir la coopération entre les deux secrétariats se resserrer toujours davantage et la décision suivante que vous avez prise à l'époque ne comportait aucune équivoque pour nous, je cite :

"En conclusion, il a été affirmé qu'il n'y avait pas incompatibilité entre les deux organisations, que seule se posait une question de répartition du travail et de spécialisation. Les possibilités de collaboration sont

très étendue, La Commission Economique pour l'Afrique a donc fait siennes les décisions prises par la CES (OUA) lors de sa première session et a prié le Secrétaire exécutif de continuer à collaborer étroitement avec l'OUA dans le domaine des questions économiques et sociales".

(E/CN.14/290/Rev.1)

Nous avons donc agi intégralement selon ces directives.

Entre les deux sessions nous nous sommes mutuellement consultés et nous ne pouvons que nous réjouir, pour notre part, des résultats obtenus.

Mais les vertus que le pragmatisme comporte quelquefois ne peuvent pas toujours s'accomoder des impératifs de notre expansion économique et sociale. Notre état de continent en voie de développement, de continent original dans sa diversité, et dont les problèmes sont si souvent spécifiques, fait que nous devons le plus possible éviter les improvisations. Notre chance réside pour une grande part dans le profit que nous pouvons tirer des leçons des expériences passées ou en cours. Eviter les erreurs des autres, apprécier et éventuellement utiliser les voies vers le succès empruntées par d'autres est une dialectique somme toute élémentaire.

Le rôle assigné à vos deux secrétariats consiste à élargir ces voies vers le succès afin que notre marche ensemble en soit plus accélérée. La Conférence du Caire a suggéré que nous nous y engagions dans un cadre qu'il faudrait institutionaliser, montrant par là qu'elle se souciait avant tout d'éviter l'improvisation. C'est ainsi qu'après avoir donné son appui à la résolution de Niamey elle a demandé à son secrétariat d'entrer en contact avec notre Organisation et a suggéré que vous nous donniez la même autorisation afin que nous puissions aboutir aux termes d'un accord règlementant nos relations. La décision, en conséquence, vous appartient ici.

A propos de certaines opinions exprimées au Caire, nous voudrions pouvoir apporter quelques précisions. Selon ces opinions, la CEA devrait, notamment, s'adapter au contexte africain nouveau créé par la naissance de l'OUA et repenser ses méthodes de travail actuelles afin de les intégrer dans le courant dessiné par cette naissance. Ces opinions, qui ne contestent nullement, bien au contraire, les avantages que la CEA apporte aux Etats,

estiment cependant qu'il y a une différence fondamentale entre les deux Organisations en ce que l'OUA ne s'en réfère à aucun organe de contrôle alors que la CEA pour l'application de ses décisions recourt à l'approbation du Conseil économique et social des Nations Unies. Ces opinions ajoutent, fort heureusement, qu'il n'existe cependant pas d'exemple dans le comportement de l'ECOSOC pouvant faire regretter cette obédience.

Au Caire, nous croyons avoir dit sans équivoque que la vocation africaine de notre Commission ne pouvait et ne saurait être mise en cause parce qu'en effet l'ensemble de nos activités résulte des résolutions qu'ici même vous votez en toute souveraineté.

A partir de ce moment-là pourquoi ne pourrait-il pas y avoir complémentarité dans la mesure où précisément ce sont les mêmes autorités qui se retrouvent au sein de la Commission économique et sociale de l'OUA pour indiquer à celle-ci les tâches qu'elle doit assumer ? Les aspects politiques des problèmes économiques sont pour une grande part l'une des sources de nos difficultés. Les apprécier et indiquer la voie pour les résoudre, comme nous l'avons dit au Caire, est une tâche extrêmement importante qui entre tout naturellement dans le rôle de l'Organisation de l'Unité Africaine, tandis que pour prendre les mesures et contribuer à créer les conditions et les moyens d'une réalisation rapide de nos objectifs communs du reste, chaque fois unanimement exprimés, ainsi qu'apprécier leurs aspects techniques constituent la fonction essentielle de notre Commission qui, en outre, à tout moment, apporte ses conseils à vos gouvernements. Cette Commission est donc réellement africaine même si elle est d'essence internationale.

En effet, le mandat qui nous régit stipule clairement que la Commission pourrait "prendre des mesures, participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue du développement économique de l'Afrique, y compris ses aspects sociaux afin de relever le niveau de l'activité économique et les niveaux de vie en Afrique et de maintenir et renforcer les relations économiques des pays et territoires d'Afrique tant entre eux qu'avec les autres pays du monde".

Interprétant et même dépassant ce texte dans un sens qui s'adapté à la situation particulière de notre Continent, le Secrétaire général des Nations Unies n'a-t-il pas dit que, je cite :

"L'évolution historique a fait apparaître de nouveaux Etats dont les frontières géographiques, dans la plupart des cas, ne sont pas de nature à servir au maximum un essor économique rapide. La condition de cet essor est que les pays et territoires, tous dotés d'une structure économique et sociale complexe et d'un statut politique particulier, entreprennent une action concertée et associent leurs efforts. De nouveaux liens économiques sont à créer entre pays ou groupes appartenant à des zones monétaires différentes. Et ce sont là autant de résultats à quoi il faut aboutir sans perdre les avantages présents qui découlent des relations actuelles entre ces pays et territoires et le reste du monde. Cette évolution complexe peut être grandement favorisée et facilitée grâce à un arrangement institutionnel souple du genre de celui que la Commission peut offrir : je veux parler d'un cadre qui conservera sa valeur et son utilité malgré les modifications des structures politiques et constitutionnelles et qui permettra de mettre à la disposition des pays et territoires, ainsi que des groupements régionaux ou des groupements plus limités, un ensemble de services techniques pour l'étude et l'analyse approfondie de problèmes communs, en même temps qu'il servira de centre de consultations où les gouvernements pourront librement définir et préciser la forme que revêtira leur coopération".
fin de citation.

A une autre occasion, le Secrétaire général des Nations Unies a affirmé, je cite :

"On prétend parfois que le vieux concept d'une division internationale du travail est en train de resurgir sous une autre forme. Une spécialisation économique internationale est toujours nécessaire, c'est vrai; mais nous ne devons pas la considérer comme un pas en arrière vers une forme périmée de rapports; il faut plutôt y voir une façon nouvelle d'aborder les problèmes, enrichie par l'expérience et fondée sur une compréhension plus

rationnelle et plus humaine des forces économiques en jeu. C'est dans cette optique qu'il faut envisager la contribution africaine, celle de la complémentarité et de l'égalité dans la coopération économique. Il serait présomptueux de dire qu'une attitude réellement panafricaine se manifeste dans le domaine économique. Mais cette attitude est certainement en train de se définir. Je suis profondément convaincu que la Commission jouera un rôle important dans cet effort commun de ses membres".
Fin de citation.

Nos récentes indépendances ont souligné davantage certains aspects de notre personnalité africaine. Les luttes que nous engageons quotidiennement pour le renforcement de nos souverainetés se ressentent de la diversité de ces aspects selon les problèmes abordés et les perspectives envisagées.

Nous pensons que la lutte que nous devons mener au niveau de nos deux secrétariats est celle qu'il faudra engager pour placer ou replacer, selon les cas, les éléments de notre évolution dans une orbite qui tournera dans le même sens que l'histoire et le progrès. Il sera nécessaire pour ce faire qu'à tous les niveaux nous fassions abstraction de tout sentimentalisme et nous secouer encore plus afin de nous débarrasser des carcans de certaines habitudes qui ne font que retarder notre marche vers une croissance plus rapide.

Par notre foi en notre avenir commun, par le renforcement de notre solidarité au niveau des deux secrétariats et au niveau de nos Etats membres nous sommes persuadés que nous pourrions facilement forger des éléments dynamiques à notre évolution, qui seront les outils de notre victoire finale. L'histoire est là qui nous apprend que les luttes entreprises aujourd'hui dans les conditions les meilleures ne présageaient pas toujours forcément les victoires de demain, tandis que la foi dans ce que l'on fait est déjà un gage suffisant pour l'avenir.

Nous voudrions tout simplement vous dire qu'ayant foi en ce que nous sommes en train de faire, nos deux secrétariats, à notre point de vue, pourraient mieux répondre à votre attente si le cadre de leur coopération n'était pas trop rigide; s'il était suffisamment flexible pour s'adapter immédiatement à des actions plus harmonisées.

En vérité, en raison des objectifs à atteindre et de la structure des deux secrétariats, seule la différence dans les méthodes d'intervention eu égard à leurs origines pourrait expliquer, à nos yeux, non pas justifier, un accord formel.

En ce qui concerne, et c'est à cela que va notre préférence, nous pensons que de simples échanges de lettres entre les deux secrétariats pourraient suffire largement à rationaliser cette nécessaire complémentarité qui nous préoccupe. Mais accord formel ou simples échanges de lettres, encore une fois, c'est à vous de prendre la décision finale.

Nous voudrions tout simplement démontrer à quel point nos relations de travail sont étroites et qu'il ne saurait y avoir ni dualité ni chevauchements grâce à ce système si simple et périodique de consultations réciproques. Mais un accord qui ne tracerait qu'un cadre général peut aussi bien s'accomoder à notre volonté commune de travailler ensemble,

Voilà, Messieurs, rapidement tracée, l'opinion de votre secrétariat sur les relations entre les deux Institutions. Notre coopération a été effective entre les deux sessions, nous avons échangé des documents, nous nous sommes consultés périodiquement, nous avons, comme on dit communément, travaillé la main dans la main.

Il nous semble qu'actuellement vous avez entre les mains des armes réelles pour votre combat contre le sous-développement. Nous devons maintenant engager la bataille contre l'insuffisance de notre solidarité qui fait des brèches dans nos rangs pour l'infiltration des éléments qui dispersent nos efforts. Nous devons lutter contre l'indécision, sinon dans le choix d'une stratégie de notre développement, mais dans notre volonté d'harmoniser nos différentes actions.

Utiliser irrationnellement ces armes ce serait compromettre délibérément l'efficiencce de ces deux institutions interafricaines que sont l'OUA et la CEA. Vos deux secrétariats sont parfaitement conscients de ce qu'ils peuvent faire pour le bien de l'Afrique. C'est leur vocation. Mais votre pouvoir dans le choix de la stratégie est souverain : dites-nous seulement comment il faut faire.
